

Sommet contre les mines antipersonnel, fléau en Colombie

Par Americagora le 2 décembre 2009

La ville de Carthagène accueille du 29 novembre au 4 décembre 2009 une conférence internationale pour faire un bilan des 10 ans de la Convention d'Ottawa qui interdit l'emploi, le stockage et la production de mines antipersonnel.

Le choix de la Colombie pour tirer un premier bilan de la convention d'Ottawa, entrée en vigueur en 1999 n'est pas un hasard. D'après l'ONG *Landmine monitor*, le pays souffrait en effet du nombre de victimes le plus élevé au monde en 2005 et 2006, avec plus de 63% des villages possédant au moins un terrain miné. En 2008 était dénombrées 777 victimes, parmi lesquelles 160 tués. Entre 2007 et 2008 le nombre total de victimes s'est réduit de 15% mais la part de victimes civiles a augmenté de 24 à 35%.



Plusieurs raisons expliquent la présence de ces armes sur tout le territoire. Jusqu'à son adhésion à la convention d'Ottawa en 2001 pour interdire la production de mines antipersonnel, l'État colombien produisant industriellement des mines en vue de protéger ses bases militaires. La présence de panneaux signalétiques assez loin des camps n'a cependant pas permis d'éviter tous les accidents. Depuis 2001 l'État colombien a seulement déminé les alentours de 10 de ses bases sur les 34 qui en sont officiellement pourvues.

La majorité des accidents est cependant liée à l'activité des guérillas politiques, qui, aujourd'hui encore, les enterrent sous les routes ou d'autres accès stratégiques. Le fait que tous les États latino-américains (à l'exception de Cuba) aient signé la convention, et donc ne produisent officiellement plus de mines, n'empêche pas le ravitaillement des groupes armés. La plupart sont de fabrication artisanale, mais leur puissance explosive modeste n'ôte rien à leur dangerosité.

Une éradication extrêmement lente et difficile

Le gouvernement affiche clairement sa détermination à lutter contre leur prolifération à travers *Le programme présidentiel d'action intégrale contre les mines*. De nombreux observateurs remettent toutefois en cause son efficacité sur le plan du déminage humanitaire, à distinguer du déminage « militaire » qui se contente de nettoyer des routes pour faire passer des troupes. Six pelotons de l'armée de 40 hommes chacun se consacrent exclusivement au déminage humanitaire et la nature même de leur travail fait qu'ils opèrent très lentement. Un peloton peut déminer en moyenne un hectare de terre en cinq jours, parfois beaucoup plus si le terrain est accidenté.

En plus du faible nombre d'hommes affectés à cette tâche se pose la question extrêmement sensible de l'utilisation des terres nouvellement nettoyées. Le gouvernement affirme qu'elles reviennent automatiquement à leurs anciens occupants, mais ceux-ci les ont souvent vendus à bas prix à des syndicats de grands propriétaires terriens qui avaient connaissance de la venue prochaine d'un groupe de déminage. Le problème séculaire de la répartition des terres en Colombie se retrouve mêlé au déminage, de nombreuses communautés réclament un droit à la formation de certains de leurs membres afin d'effectuer eux même le travail et de pouvoir récupérer leurs champs.

Un traitement inégal des victimes

La délégation colombienne au sommet de Carthagène va insister sur certains points de son action d'aide aux victimes, comme la réponse adaptée qu'elle affirme apporter aux femmes et aux enfants.

Le plus souvent victimes indirectes, en tant que veuves et orphelins de victimes, ces personnes sont oubliées des programmes d'indemnisation qui se concentrent sur les victimes directes, comme le souligne l'ONG suisse *Genre et action antimines* : « jusqu'à récemment, l'action contre les mines était largement perçue comme un domaine militaire et technique dont les activités étaient planifiées et mises en œuvre sans questionnement de genre par du personnel presque exclusivement masculin. (...). Le Conseil de sécurité (de l'ONU) a souligné « la nécessité pour toutes les parties de veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des filles ».

Ce type de problématique étant récente auprès de la communauté internationale, il est pour l'instant impossible de tirer un bilan des activités de l'Etat colombien dans ce domaine.

Voici deux exemples de spots pour enfants qui sont diffusés par le *programme présidentiel contre les mines* aux horaires adaptés :

Il est cependant encore trop tôt pour prédire les avancées du sommet de Carthagène par rapport à la Convention d'Ottawa, mais on sait déjà que les Etats-Unis ne signeront pas la convention révisée.

Cent cinquante six États l'ont ratifiée mais des absences notoires sont à souligner comme les États Unis, la Chine ou la Russie (trois des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU). Au sein de l'Union Européenne, seule la Pologne n'est pour l'instant pas signataire.

Xavier Caillard

<http://www.americagora.com> (le site d'information sur l'Amérique latine)